



# INSTRUCTIONS DE COURSE

## Rassemblement de ligue CLIB

25-26 septembre 2021

Rade de Dunkerque

Organisé par le Yacht Club de la Mer du Nord

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les présentes ICs ainsi que leurs annexes et éventuels avenants prévalent sur l'avis de course

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé dans la salle des inscriptions au dessus de la capitainerie
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77 .

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du YCMN
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

	Samedi 25/09/2021	Dimanche 26/09/2021
Briefing Skipper au club House	13h00	9h30
1 er signal d'avertissement	14h55	10h55
Nombre de courses	Le nombre de course sera établi en fonction des conditions de navigations prévues	Le nombre de course sera établi en fonction des conditions de navigations prévues.
Remise des prix		Après les courses du jour.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**  
Les pavillons de classe sont  
J80 : Pavillon FFVoile Arbitre
- 8. ZONES DE COURSE**  
L'emplacement des zones de course est situé devant la plage de Malo.  
***Dans la zone de la SILE 1 ou de la SILE 2***
- 9. LES PARCOURS**  
Voir Annexe Parcours
- 10. MARQUES**
- |                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Bouée de départ et Bouée sous le vent | <b>bouée CYLINDRIQUE BLANCHE</b> |
| Bouée au vent et dog leg              | <b>bouée CYLINDRIQUE BLANCHE</b> |
| Bouée d'arrivée :                     |                                  |
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.
- 12. LE DEPART**
- 12.1 Le départ sera donné conformément à la RCV 26.
- 12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord**.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.
- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course au moins une minute après le signal départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS *Non applicable***
- 14. L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau CC et le côté parcours de la marque d'arrivée
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pénalité : différente de la **RCV 44.1 – 1 tour**
- 15.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**  
Les temps sont les suivants :
- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b><i>Temps Cible</i></b>                                    | <b><i>0h45</i></b>                  |
| <b><i>Temps limite pour le 1<sup>er</sup> pour finir</i></b> | <b><i>1h30</i></b>                  |
| <b><i>Fermeture de la ligne d'arrivée</i></b>                | <b><i>0h15 après le premier</i></b> |
- (\*1) Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- (\*2) Temps limite après le premier : Seront classés DNF, les bateaux ne réussissant pas à finir, dans les délais indiqués, après le premier bateau de chaque classe ayant effectué le parcours et fini. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au **YCMN**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

- 17.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **YCMN**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 17.6 Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

### 18.2 Courses retirées

Quand **2 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses**

Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses moins la plus mauvaise**

## 19. REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le **VHF 77**. Attention : dans le chenal du port de DUNKERQUE, vous avez l'obligation d'écouter le VHF 73 et de respecter les signaux. (VTS Dunkerque)

### 19.3 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT Non applicable

## 22. BATEAUX OFFICIELS Non applicable

## 23. ACCOMPAGNATEURS Non applicable

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## 25. EMBLEMES Non applicable

## 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU Non applicable

[

## 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION Non applicable

**28. PRIX Non applicable**

**ARBITRES DESIGNES**

Président-e du comité de course : Dubrulle Laura

## ANNEXE Parcours

Flamme numérique 1	1 tour	Pennant 1	1 lap	Départ/Start-1-2-3-Arrivée/Finish
Flamme numérique 2	2 tours	Pennant 2	2 laps	Départ/Start-1-2-3-1-2-3-Arrivée/Finish
Flamme numérique 3	3 tours	Pennant 3	3 laps	Départ/Start-1-2-3-1-2-3-1-2-3-Arrivée/Finish

